



20 avril 2023

(23-2868)

Page: 1/2

Conseil des aspects des droits de propriété
intellectuelle qui touchent au commerce

Original: anglais

**NOTIFICATION DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS AU TITRE
DE L'ARTICLE 63:2 DE L'ACCORD SUR LES ADPIC**

RÉPUBLIQUE DE CORÉE: LOI SUR LES MARQUES DE FABRIQUE OU DE COMMERCE

Membre présentant la notification	RÉPUBLIQUE DE CORÉE
--	---------------------

Précisions sur le texte juridique notifié

Intitulé	Loi sur les marques de fabrique ou de commerce
Objet	Marques de fabrique ou de commerce
Nature de la notification	<input checked="" type="checkbox"/> Principales lois ou réglementations consacrées à la propriété intellectuelle <input type="checkbox"/> Autres lois ou réglementations
Lien vers le texte juridique*	https://ip-documents.info/2023/IP/KOR/23_9175_00_e.pdf
Situation de la notification	<input type="checkbox"/> Première notification <input type="checkbox"/> Modification ou révision du texte juridique notifié <input checked="" type="checkbox"/> Remplacement ou consolidation du (des) texte(s) juridique(s) notifié(s)
Références des notifications précédentes	IP/N/1/KOR/19 , IP/N/1/KOR/T/6
Brève description du texte juridique notifié	
Des modifications ont été apportées aux règlements en ce qui concerne l'indemnisation des dommages-intérêts, entre autres.	
Langue(s) du texte juridique notifié	Anglais
Entrée en vigueur	23 juin 2021
Autre date	

Précisions sur la notification

Date de présentation de la notification	9 mars 2023
--	-------------

Autres renseignements	Détails concernant les versions antérieures de la Loi sur les marques de fabrique ou de commerce: https://www.law.go.kr/engLsSc.do?menuId=1&subMenuId=21&tabMenuId=117&query=%EC%83%81%ED%91%9C%EB%B2%95#
Organisme ou autorité responsable	Office coréen de la propriété intellectuelle Courrier électronique: kipomla@korea.kr

* Des liens sont fournis vers les textes des lois et des règlements notifiés au titre de l'Accord sur les ADPIC sous la forme utilisée par le Membre concerné; le Secrétariat de l'OMC ne valide pas leur contenu ni ne le révisé.